

Vœu relatif au financement public de l'AFC Saint-Pierre-Saint-Dominique, déposé par Guillaume Durand, François Lajoinie et les élu-es du groupe Ecologiste et Social de Paris et du groupe Communiste et Citoyen

Considérant que la crèche sise au 12 rue des Suisses fonctionne depuis plus de 40 ans en délégation de service public à l'Association Familiale Catholique (AFC) Saint-Pierre Saint-Dominique ;

Considérant que les différents rapports d'inspection établis par la Ville n'ont pas relevé de dysfonctionnements ou de pratiques contraires aux valeurs portées par la Ville dans cet établissement ;

Considérant cependant que le réseau des AFC véhicule des positions idéologiques et politiques opposées aux droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ ;

Considérant notamment les prises de position de l'AFC contre la facilitation de l'accès à l'avortement, contre l'adoption et la PMA pour les couples homosexuels, contre l'enseignement de l'EVARS et notamment la sensibilisation à la sexualité et la notion de genre ;

Considérant qu'il n'est pas possible d'accueillir durablement de jeunes enfants dans ce contexte ;

Considérant que la Convention Pluriannuelle d'Objectifs passée avec l'AFC Saint-Pierre Saint-Dominique prendra fin le 31/12/2027 ;

Considérant la nécessité de maintenir une offre d'accueil de jeunes enfants dans le quartier ;

Sur proposition de Guillaume Durand, François Lajoinie et des élu-es du groupe Ecologiste et Social de Paris et du groupe Communiste et Citoyen :

- qu'à l'issue de la Convention Pluriannuelle d'Objectif, la délégation de service public ne soit pas renouvelée avec l'AFC Saint-Pierre Saint-Dominique ;
- que les berceaux de la crèche concernée soient conservés, soit par un changement de délégataire soit par une ouverture équivalente de berceaux dans une crèche voisine ;
- que la Ville de Paris s'oppose aux renouvellements de délégation de service public au bénéfice de structures portant une idéologie sexiste et ou LGBTQIphobe ;
- qu'une étude soit engagée par la Ville de Paris sur les conditions de municipalisation de l'établissement.